Insee Conjoncture

Normandie

N° 22

Juin 2020

Le bilan économique

Le rebond de 2019 balayé par la crise du début 2020

Insee Normandie

Comme chaque année, plusieurs services contribuant au Système Statistique Public se sont associés pour présenter le bilan économique de l'année 2019 en Normandie.

Piloté par l'Insee, ce bilan a été réalisé en partenariat avec :

- le Bureau de l'observation et des statistiques de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ;
- le Service régional de l'information statistique et économique (Srise) de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) ;
- le Service études statistiques et évaluation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

Qu'ils en soient tous ici vivement remerciés.

Harmonisé entre toutes les régions, ce document retrace l'année économique de la Normandie. Il est composé de chapitres thématiques, volontairement courts et synthétiques, ainsi que d'une synthèse. Bien que ce bilan ne traite habituellement que de la seule année écoulée, les circonstances exceptionnelles du début de l'année 2020 nous ont conduits à aborder également dans la synthèse les premières conséquences de la crise sanitaire sur l'économie normande.

Le Directeur régional de l'Insee Normandie

Daniel Brondel

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Sommaire

Synthèse régionale 2
Le rebond de 2019 balayé par la crise du début 2020

Contexte national 4
L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020

Emploi salarié 6
En 2019, l'emploi salarié s'améliore en Normandie, mais moins nettement qu'en France

Chômage et politiques de l'emploi 8
L'année 2019 clôt une séquence longue de baisse du chômage

Démographie d'entreprise 10
Dans la foulée de 2018, un nouveau record pour la création d'entreprises en 2019

Agriculture 12
De l'influence de la Chine dans les résultats de l'agriculture normande

Construction 14
Légère hausse en 2019 des logements mis en chantier

Transport 16
Le trafic portuaire de marchandises se replie tandis que le transport aérien de passagers se stabilise

Tourisme 18
Forte hausse de la fréquentation touristique en Normandie en 2019

Définitions 20

Synthèse régionale
Le rebond de 2019 balayé par la crise du début 2020

Jean-Louis Reboul, Insee Normandie

En 2019, la croissance s'est poursuivie en France à un rythme modéré, légèrement inférieur à celui observé en 2018. La forte dégradation du commerce extérieur a été compensée par le dynamisme des dépenses de consommation et d'investissement. De plus, avec 280 000 créations nettes, l'emploi salarié a fortement progressé. La Normandie s'inscrit dans ce mouvement positif : les 6 400 créations nettes entraînent une augmentation de l'emploi salarié régional de 0,5 %. Cette hausse, bien que témoignant d'un rebond sensible par rapport à la quasi-stagnation de 2018 (+ 0,1 %), reste cependant moins prononcée qu'au niveau national (+ 1,1 %). La Normandie est d'ailleurs, avec Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est, l'une des trois régions où l'emploi croît le moins rapidement.

L'emploi augmente dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, seuls l'intérim et le tertiaire non marchand étant orientés à la baisse. C'est dans le tertiaire marchand que le nombre des créations d'emplois est le plus élevé (6 500) mais l'évolution la plus favorable se rencontre dans la construction (+ 2,0 %). L'industrie progresse deux fois plus rapidement en Normandie qu'en France (+ 0,6 % contre + 0,3 %), essentiellement grâce aux bons résultats de l'agro-alimentaire et de la fabrication de matériels de transport. Si l'emploi salarié croît dans l'ensemble des départements normands, l'intensité de cette progression est variable. Avec + 1,1 % la Manche affiche le meilleur chiffre, notamment du fait du dynamisme de son industrie. À l'inverse, les hausses enregistrées dans l'Orne et la Seine-Maritime restent timides (+ 0,2 % dans les deux cas), tandis que l'Eure et le Calvados, avec respectivement + 0,8 % et + 0,7 %, se trouvent dans une situation intermédiaire. Concomitamment à la hausse de l'emploi, le marché du travail connaît une amélioration pour la quatrième année consécutive. Le taux de chômage normand est, à la fin du 4e trimestre 2019, à son plus bas niveau depuis 2008.

Les bons résultats observés dans plusieurs domaines confirment le rebond de l'économie normande au cours de l'année passée. 2019 a ainsi été une année record pour la création d'entreprises, portée par le bond des micro-entreprises, mais avec des progressions également nettes pour les sociétés et les entreprises individuelles classiques. De même, la fréquentation touristique, dopée par les évènements du mois de juin (anniversaire du débarquement, Armada, coupe du monde féminine de football) a été exceptionnelle. L'agriculture a bénéficié notamment des excellents rendements du blé et du dynamisme de la demande mondiale de lait, tandis que la construction profitait de la hausse du nombre de logements mis en chantier.

La conjoncture plutôt favorable de l'année 2019 s'est trouvée radicalement modifiée début 2020, avec l'émergence de l'épidémie de Covid-19. La mise en place, entre le 16 mars et le 11 mai, d'un confinement de la population s'ajoutant à la fermeture des établissements recevant du public et des commerces non essentiels, a entraîné en France une lourde chute de l'activité, qui se serait située, au début du mois de mai, environ un tiers en deçà de son niveau en situation « normale ». Si la crise touche fortement l'ensemble des régions, des disparités apparaissent en fonction de la représentation des secteurs les plus ou les moins impactés. Entre les régions de métropole, la chute varie de - 35 % en Corse à - 31 % en Bretagne. La Normandie, quant à elle, subirait une baisse d'activité de 32 %, proche de celle observée au niveau national (- 33 %).

L'industrie aurait ralenti son activité de 38 % au plan national. L'économie de la Normandie étant particulièrement tournée vers l'industrie, ce secteur explique 8 points de la baisse d'activité régionale, nettement plus qu'au plan national (5 points). Cela est notamment dû aux chutes enregistrées dans le raffinage et la fabrication de matériels de transport, secteurs particulièrement présents dans notre région. Les services marchands perdent dans l'ensemble 36 % de leur activité, mais ils sont globalement moins développés en Normandie qu'en moyenne nationale. Aussi, si la diminution des services marchands explique la moitié de la baisse de l'activité totale dans la région, 16 points sur les 32, c'est moins qu'en France métropolitaine (20 points sur 33). La baisse d'activité dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie-restauration ou des services aux entreprises impacte ainsi moins fortement la production en Normandie, au contraire de l'activité de transport-entreposage, plus présente dans l'économie régionale. La construction, qui a pâti de l'arrêt partiel, voire complet, des chantiers (75 % de perte d'activité), participe fortement à la baisse d'activité totale (près de 5 points). L'agriculture et les services non marchands sont nettement moins touchés. Avec des pertes d'activité respectives de 13 % et 15 %, ils ne participent que modérément à la baisse glo-

bale. Étant donné son poids élevé, le secteur des services non marchands joue même un rôle de « stabilisateur » de l'économie dans toutes les régions. C'est notamment le cas en Normandie où il ne contribue à la perte d'activité qu'à hauteur de 4 points.

Près de 590 000 salariés normands, soit plus de la moitié, exercent dans un secteur « très fortement impacté » par la baisse d'activité, c'est-à-dire où l'activité a baissé au moins des deux tiers, comme l'industrie automobile, le raffinage du pétrole, la construction, le commerce non alimentaire et l'hôtellerie-restauration ou dans un secteur « fortement impacté » (baisse comprise entre un tiers et deux tiers) comme la fabrication d'autres produits industriels (hors pharmacie), le transport-entreposage et l'enseignement. C'est également le cas de plus de 86 000 personnes exerçant une activité principalement non-salariée, c'est-à-dire environ les deux tiers. À ce recensement des actifs fragilisés, il faut bien sûr ajouter environ 40 000 travailleurs intérimaires, par nature les plus exposés aux ajustements d'emploi en période de récession.

Les évolutions récentes de la création d'entreprises et de la demande d'emploi illustrent de façon complémentaire la violence du ralentissement économique que subit notre économie. Ainsi, en avril 2020, mois entier de confinement, la Normandie a enregistré environ 1 100 créations d'entreprises toutes catégories confondues, soit 600 de moins qu'en mars (15 jours de confinement), 900 de moins qu'en février (avant le confinement), et 1 400 de moins qu'au mois d'avril de l'année précédente. Enfin, aux 271 000 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C que dénombrait Pôle emploi fin février, sont venus s'ajouter, en mars et avril, 18 000 demandeurs d'emploi supplémentaires (+ 7 %). Du fait de la chute de l'intérim, cette hausse globale de la demande d'emploi s'est accompagnée d'un transfert des catégories B et C (demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite) vers la catégorie A (demandeurs d'emploi sans emploi) ; cette dernière a en effet vu son stock croître sur la même période de 56 000, soit + 36 %. ■

Contexte national

L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020

Thomas Ouin-Lagarde, Division Synthèse conjoncturelle, Insee

L'activité a ralenti en 2019 dans presque tous les pays avancés

Les incertitudes politiques et économiques provenant notamment du *Brexit* ou de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine ont pesé non seulement sur les échanges commerciaux mais aussi, plus globalement, sur l'investissement des entreprises et la croissance mondiale. Après un pic d'activité en 2018, l'activité aux États-Unis a ralenti en 2019 (+ 2,3 % après + 2,9 %), grevée par la décélération de la consommation des ménages (+ 2,6 % après + 3,0 %) et par l'essoufflement de l'investissement des entreprises (+ 2,1 % après + 6,4 %). En zone euro, l'activité a également ralenti, pour la deuxième année consécutive (+ 1,2 % après + 1,9 %) et malgré une politique monétaire de la Banque centrale européenne toujours accommodante. En particulier, l'activité a très nettement décéléré en Allemagne (+ 0,6 % après + 1,5 %) et en Italie (+ 0,3 % après + 0,8 %) mais a un peu mieux résisté en France (+ 1,5 % après + 1,8 %) et en Espagne (+ 2,0 % après + 2,4 %). En 2019, l'activité britannique a évolué par à-coups au gré des anticipations et des comportements de stockage avant la date, plusieurs fois reportée, du *Brexit*. En moyenne en 2019, l'activité y a crû de 1,4 % (après + 1,3 % en 2018).

En 2019, l'activité française a connu un nouveau ralentissement, quoique modéré

Après une année 2017 très dynamique (+ 2,3 %) et une décélération en 2018 (+ 1,8 %), l'activité a de nouveau ralenti en 2019 (+ 1,5 % ; *graphique 1*). Ce ralentissement est dû notamment à une dégradation des échanges extérieurs, qui ont contribué négativement à la croissance (- 0,2 point après + 0,4 point). En effet, les exportations en volume ont décéléré (+ 1,9 % après + 4,4 %) davantage que les importations (+ 2,5 % après + 3,1 %). Le ralentissement des exportations a concerné tant les produits manufacturés, notamment les matériels de transport, que les services. En revanche, la demande intérieure a nettement accéléré, soutenant la croissance (contribuant pour + 2,2 points, après + 1,4 point en 2018). Cette accélération a été portée à la fois par les dépenses de consommation des ménages et des administrations publiques et par l'investissement total.

1 L'activité ralentit en 2019, freinée par le solde du commerce extérieur

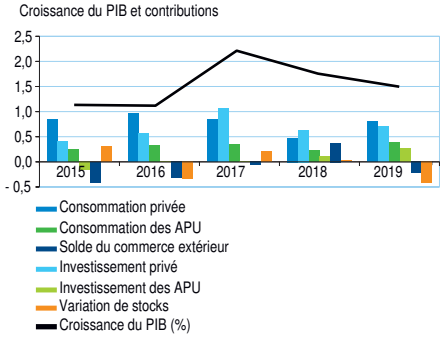

Note : croissance du PIB en % et contributions en point
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014

La consommation des ménages a accéléré

Les dépenses de consommation des ménages ont accéléré en 2019 (+ 1,5 % en volume, après + 0,9 % en 2018), dans un contexte d'accélération du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages. Ces dépenses ont été soutenues, en particulier, par les achats de biens durables, notamment en équipement du logement, et par les dépenses de loyers, d'hébergement-restauration et d'autres services marchands.

L'investissement a été très dynamique

La formation brute de capital fixe de l'ensemble des agents économiques a accéléré en 2019 (+ 4,2 % après + 3,2 % en 2018), soutenue par l'investissement des ménages (+ 1,8 % après + 1,5 %) et par l'investissement public (+ 7,7 % après + 3,3 %), lui-même porté par l'investissement en construction des collectivités locales avant les élections municipales. L'investissement des entreprises est resté très dynamique (+ 3,6 % après 3,7 %), en particulier en services.

En 2019, le chômage a nettement baissé

L'emploi total a fortement accéléré en 2019, avec 358 000 créations nettes d'emplois tous secteurs confondus après 228 000 en 2018 (dont 287 500 créations nettes d'emplois dans le champ salarié public et privé, après 158 100 en 2018). Ainsi, le taux de chômage a poursuivi sa décrue, atteignant 8,1 % de la population active française[1] au quatrième trimestre 2019 après 8,7 % au quatrième trimestre 2018 (soit 8,4 % en moyenne annuelle en 2019 après 9,0 % en 2018).

Le pouvoir d'achat des ménages a soutenu la consommation

En 2019, le revenu disponible brut des ménages a progressé de 3,1 % (après + 3,0 % en 2018). Il a été soutenu par une accélération des prestations sociales (+ 3,1 % après + 2,0 %, notamment du fait, en 2019 de la revalorisation et de l'élargissement de la prime d'acti-

2 L'accélération des prestations sociales soutient le pouvoir d'achat

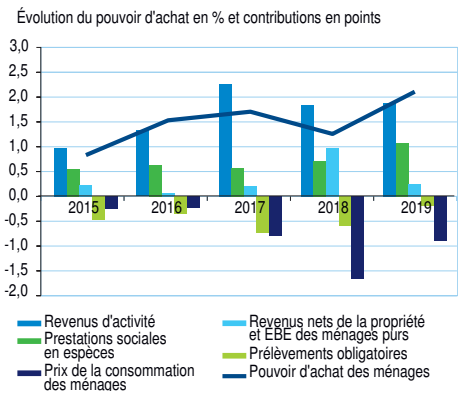

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014

vité mis en place dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales) et par le ralentissement des impôts courants (+ 0,3 % après + 9,6 % en 2018), du fait notamment de la poursuite des réductions de taxe d'habitation et après une forte hausse de la CSG en 2018 du fait de la bascule de cotisations sociales vers la CSG. Les salaires nets de cotisations sociales ont ralenti, mais sont restés vigoureux (+ 3,3 % après + 4,8 %). Le prix de la dépense de consommation finale a ralenti (+ 0,9 % après + 1,7 % en 2018), si bien que le pouvoir d'achat du revenu disponible a accéléré (+ 2,1 % après + 1,3 % ; *graphique 2*). Ramené au niveau individuel, le pouvoir d'achat par unité de consommation a augmenté de 1,5 % (après + 0,7 % en 2018).

Du côté des entreprises, la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en allègements de cotisations sociales a nettement soutenu le taux de marge des sociétés non financières (+ 1,8 point, mais + 0,1 point hors transformation du CICE).

Au mois de mars et au deuxième trimestre 2020, l'activité a fortement chuté

Le contexte conjoncturel de l'année 2019 a été radicalement modifié début 2020 avec l'émergence de l'épidémie de Covid-19, frappant d'abord la Chine puis se propageant dans le reste du monde. Les mesures prises, en France et dans les autres pays concernés, pour endiguer la propagation du virus, ont des conséquences lourdes sur le fonctionnement des économies. En France, un confinement de la population a été mis en place entre le 16 mars et le 11 mai, s'ajoutant à la fermeture des établissements recevant du public et des commerces non essentiels.

Dans ce contexte, l'activité a lourdement chuté : pendant toute la période de confinement, elle se serait située à environ un tiers en deçà de son niveau en situation « normale » d'activité *(graphique 3)*. Dans les autres pays, la

3 L'activité a fortement baissé pendant le confinement puis se redresserait progressivement

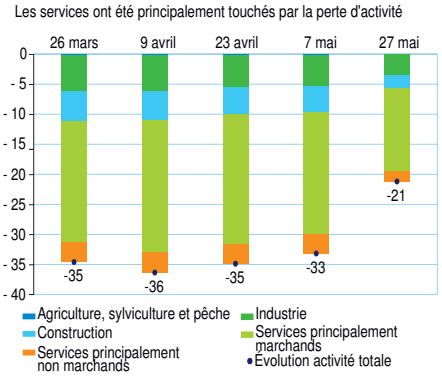

Source : Points de conjoncture de l'Insee ; les dates indiquées sont les dates de parution de ces différents Points

forte baisse du PIB au premier trimestre 2020 témoigne, comme en France, de l'ampleur du choc[2].

En France, la perte d'activité concerne surtout les branches marchandes (- 40 % pendant toute la durée de confinement). Dans l'industrie, hormis la branche agro-alimentaire nécessaire à la fourniture de biens essentiels, les autres branches sont particulièrement touchées, à travers la baisse de la demande nationale et étrangère, les difficultés d'approvisionnement ou encore l'indisponibilité de la main-d'œuvre et les difficultés à mettre en place les mesures sanitaires sur les sites de production. Dans les services, les pertes d'activité sont plus contrastées, élevées dans les secteurs directement concernés par les mesures de confinement (commerce, services de transport, hébergement et restauration, loisirs) et plus faibles dans les activités telles que les services financiers ou d'assurance. Enfin, la construction a pâti de l'arrêt partiel voire complet des chantiers.

La crise sanitaire s'est également traduite par un recul important de la consommation des ménages, qui elle aussi se serait située un tiers environ en deçà de son niveau en situation « normale » (- 35 % de perte de consommation à la fin mars puis - 32 % au 7 mai). Cette perte traduit notamment la chute des achats de carburants, de véhicules automobiles et d'autres biens manufacturés (habillement) mais également des services de transport, d'hébergement et restauration et de loisirs. En revanche, certains produits ont vu leur consommation augmenter pendant le confinement (produits alimentaires notamment).

Cette crise touche fortement l'ensemble des régions françaises, avec quelques disparités néanmoins, compte tenu des différences de structure sectorielle qui existent d'un territoire à un autre[3]. En effet, la perte d'activité au niveau local dépend entre autres du poids des activités durement touchées par la crise (tourisme, construction, etc.) et de celui des secteurs qui au contraire sont davantage épargnés (agriculture). ■

[1] Hors Mayotte.

[2] Au premier trimestre 2020, le PIB a baissé de 2,2 % en Allemagne, 5,3 % en France, 5,3 % en Italie, 5,2 % en Espagne, 2,0 % au Royaume-Uni, 1,3 % aux États-Unis, ces écarts pouvant traduire à la fois les différences de calendrier dans la mise en place de mesures d'endiguement de l'épidémie et les différences méthodologiques d'estimation de l'activité dans cette période très particulière.

[3] Voir l'éclairage régional du *Point de conjoncture* du 7 mai.

Emploi salarié

En 2019, l'emploi salarié s'améliore en Normandie, mais moins nettement qu'en France

Dans la région en 2019, l'emploi salarié repart (+ 0,5 %) mais progresse moins qu'en France (+ 1,1 %). Le rebond d'activité s'observe dans tous les grands secteurs marchands, les hausses les plus nettes concernant la construction et l'agriculture, mais la baisse de l'intérim s'accentue. Cette année, tous les départements normands bénéficient d'une accélération ou d'une reprise de l'emploi salarié. C'est la Manche qui affiche le meilleur résultat, grâce notamment au dynamisme de son industrie.

Étienne Silvestre, Insee Normandie

Dans la région, l'emploi salarié (1 170 700 personnes en Normandie) progresse de 0,5 % en 2019 après avoir stagné en 2018 (+ 0,1 %). Il reste néanmoins moins dynamique qu'au niveau national (+ 1,1 % ; *figure 1*). La Normandie est d'ailleurs l'une des trois régions françaises où l'emploi salarié augmente le moins cette année, avec la Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Est.

La construction en nette hausse, l'intérim à nouveau déficitaire

En Normandie, les effectifs progressent de 0,8 % dans le secteur privé (après + 0,2 % en 2018) mais reculent à nouveau de 0,3 % dans le secteur public. En France, le secteur privé est plus dynamique (+ 1,4 %) et celui public repart (+ 0,4 %).

Dans la région, la baisse de l'intérim entamée en 2018 s'amplifie (- 3,8 %) alors qu'elle s'interrompt en France (- 0,3 % ; *figure 3*). Par ailleurs, l'emploi salarié normand hors intérim s'améliore dans l'ensemble des principaux secteurs, mais moins qu'au niveau national *(figure 2)*. Seules l'agriculture (+ 1,9 %) et l'industrie (+ 0,6 %) font mieux en Normandie. La construction, dans la région comme en France, accélère particulièrement (+ 2,0 %). Le tertiaire marchand hors intérim progresse de 1,4 %, porté notamment par l'hôtellerie-restauration et le commerce, et malgré le mauvais résultat des transports *(figure 4)*. L'industrie progresse essentiellement grâce à un net rebond dans l'agroalimentaire et un dynamisme toujours présent dans la fabrication de matériels de transport. Le tertiaire non marchand ne repart pas, mais atténue ses pertes (- 0,3 %).

La Manche reste la locomotive de l'emploi salarié normand

Cette année, l'emploi salarié progresse dans tous les départements normands *(figure 5)*, mais notamment dans la Manche (+ 1,1 %). Dans ce département, si l'intérim se retourne sévèrement (- 6,8 % après + 7,6 %), l'industrie accélère (+ 4,4 % après + 2,7 %) et notamment les biens d'équipement (+ 7,3 %).

Après une année 2018 de stabilité, l'emploi progresse à un rythme proche dans l'Eure (+ 0,8 %) et le Calvados (+ 0,7 %). Dans ces deux départements, la construction et le tertiaire marchand hors intérim progressent le plus vivement. L'industrie reste néanmoins déficitaire dans l'Eure, de même que le tertiaire non marchand dans le Calvados.

Après un recul de 1,0 % en 2018, l'emploi salarié ornais progresse légèrement en 2019 (+ 0,2 %). Dans ce département, le tertiaire marchand hors intérim progresse légèrement, après plusieurs années de baisse. Par ailleurs, après avoir tous reculé en 2018, les autres secteurs se maintiennent, sauf l'industrie où les pertes s'atténuent néanmoins (- 0,7 %).

En Seine-Maritime, l'emploi augmente à nouveau très faiblement (+ 0,2 %). La hausse s'accélère dans la construction (+ 2,2 %) et plus modérément dans le tertiaire marchand (+ 1,0 %). L'industrie cesse néanmoins de progresser, et le tertiaire non marchand recule toujours. ■

Avertissement

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données. Par ailleurs, depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acoss (champ hors intérim) et la Dares (sur l'intérim).

Pour en savoir plus

- Tableau de bord de la conjoncture en Normandie : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122336

1 Évolution régionale de l'emploi salarié total

France hors Mayotte : 1,1 %
Glissement annuel 2019-2018 (en %)

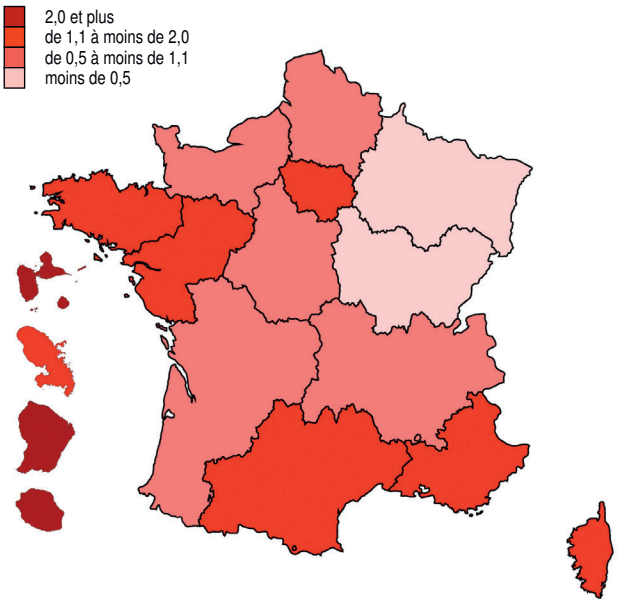

Notes : données CVS en fin de trimestre (données provisoires pour le dernier trimestre).
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

2 Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité - Normandie

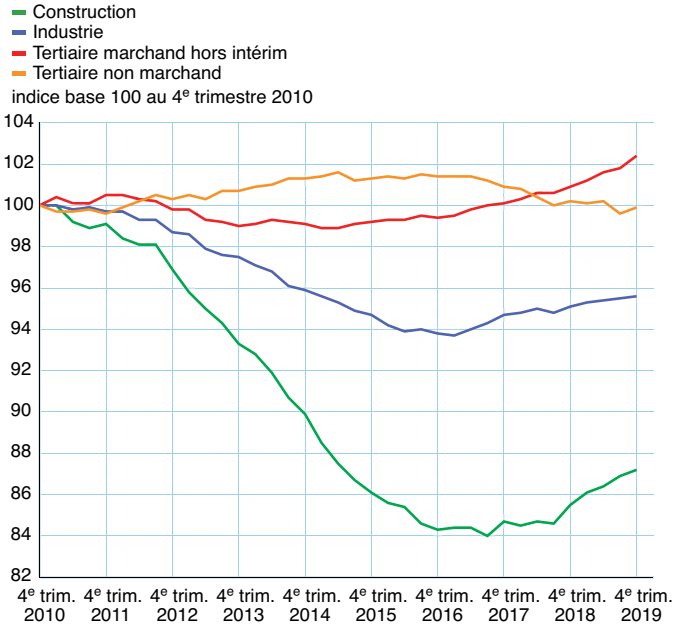

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

5 Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité

	Emploi au 31/12/2019 *(en milliers)*	Glissement annuel						
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	*dont intérim*	Tertiaire non marchand	Total
Calvados	259,0	- 0,2	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,5	*- 2,9*	- 0,4	+ 0,7
Eure	176,0	+ 1,8	- 0,9	+ 4,1	+ 1,9	*- 3,7*	0,0	+ 0,8
Manche	174,9	+ 3,9	+ 4,4	- 0,1	+ 0,4	*- 6,8*	0,0	+1,1
Orne	91,6	+ 4,2	- 0,7	0,0	+ 0,7	*+ 1,9*	+ 0,1	+ 0,2
Seine-Maritime	469,2	+ 0,4	- 0,1	+ 2,2	+ 0,5	*- 4,3*	- 0,5	+ 0,2
Normandie	**1 170,7**	**+ 1,9**	**+ 0,6**	**+ 2,0**	**+ 1,0**	***- 3,8***	**- 0,3**	**+ 0,5**

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

3 Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire

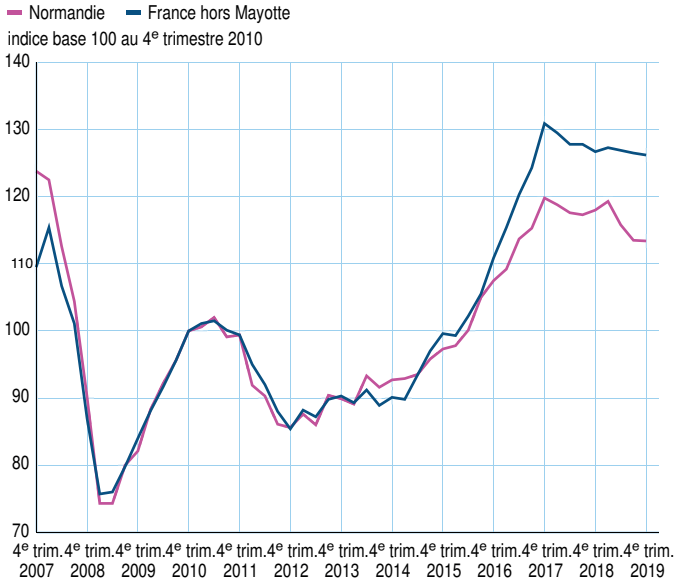

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

4 Emploi salarié total par secteur d'activité

	Emploi au 31/12/2019 *(en milliers)*	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2018/2013 [1]	
	Normandie	Normandie	France hors Mayotte	Normandie	France hors Mayotte
Agriculture	**15,5**	**+ 1,9**	**+ 1,1**	**+ 1,0**	**+ 0,7**
Industrie	**199,9**	**+ 0,6**	**+ 0,3**	**- 0,5**	**- 0,5**
Industrie agroalimentaire	*36,2*	*+ 1,7*	*+ 1,5*	*+ 0,3*	*+ 0,8*
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	*22,6*	*- 0,1*	*+ 0,7*	*+ 0,5*	*0,0*
Biens d'équipement	*20,2*	*+ 0,4*	*+ 0,2*	*- 1,9*	*- 1,0*
Matériels de transport	*25,4*	*+ 0,9*	*+ 0,4*	*- 1,1*	*- 1,0*
Autres branches industrielles	*95,5*	*+ 0,3*	*- 0,2*	*- 0,6*	*- 0,8*
Construction	**72,4**	**+ 2,0**	**+ 3,3**	**- 1,7**	**- 0,6**
Tertiaire marchand	**496,1**	**+ 1,0**	**+ 1,6**	**+ 0,8**	**+ 1,4**
Commerce	*142,8*	*+ 1,5*	*+ 1,2*	*+ 0,4*	*+ 0,6*
Transports	*68,1*	*- 0,3*	*+ 1,2*	*0,0*	*+ 0,6*
Hébergement-restauration	*43,4*	*+ 5,6*	*+ 4,4*	*+ 1,9*	*+ 1,9*
Informations-communication	*12,2*	*+ 1,7*	*+ 2,5*	*+ 0,2*	*+ 2,3*
Services financiers	*29,1*	*+ 1,8*	*+ 0,5*	*- 0,6*	*+ 0,5*
Services immobiliers	*9,7*	*+ 0,7*	*+ 0,2*	*- 0,3*	*+ 0,8*
Services aux entreprises hors intérim	*88,1*	*+ 1,7*	*+ 2,6*	*+ 1,4*	*+ 2,1*
Intérim	*43,0*	*- 3,8*	*- 0,3*	*+ 5,6*	*+ 7,0*
Services aux ménages	*59,7*	*- 0,1*	*+ 0,4*	*- 1,0*	*- 0,1*
Tertiaire non marchand	**386,8**	**- 0,3**	**+ 0,3**	**- 0,1**	**+ 0,2**
Total	**1 170,7**	**+ 0,5**	**+ 1,1**	**+ 0,1**	**+ 0,7**

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
[1] : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié total du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

Chômage et politiques de l'emploi

L'année 2019 clôt une séquence longue de baisse du chômage

Pour la 4e année consécutive, le marché du travail normand connaît une amélioration sensible. Il faut remonter aux années 1997-2001 pour trouver une période aussi longue de baisse du chômage. Le taux de chômage normand est au plus bas depuis l'année 2008. Tous les départements et toutes les catégories bénéficient de la baisse. La demande d'emploi des femmes et des 50 ans ou plus évolue plus favorablement que l'ensemble, contrairement aux années précédentes. Les seuls à ne pas bénéficier de l'embellie sont les inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

Damien Barthélémy, Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de Normandie

Fin 2019, le taux de chômage normand est redescendu à 8,0 % *(figure 1)*. Il faut remonter à l'année 2008 pour trouver un niveau plus favorable. Le taux normand se situe juste en dessous de celui de la France (hors Mayotte) qui est de 8,1 %. Sur l'année 2019, la décrue du taux de chômage normand est de 0,6 point contre 0,7 point au niveau national *(figure 4)*. Depuis mi 2015, le recul est constant quel que soit le niveau géographique.

Tous les départements normands bénéficient de l'amélioration du marché du travail et dans des proportions quasi-similaires. Ainsi leur situation relative ne change pas, la Manche avec un taux de 6,0 % reste le département normand, et le 8è département français, le moins touché. Il est loin devant l'Orne et le Calvados (7,5 %) puis l'Eure (8,1 %) et enfin la Seine-Maritime, qui est toujours le département normand le plus impacté bien que son taux se situe fin 2019 sous les 10 % (9,2 %). Parmi les zones d'emploi, la moins touchée demeure celle d'Avranches (5,2 %) devant Saint-Lô (5,5 %). À l'inverse, la zone du Havre est la seule de Normandie à présenter un taux à deux chiffres (10,0 %), bien que celui-ci ait diminué d'un point en un an.

Une baisse de la demande d'emploi qui profite aussi aux seniors

Au niveau des inscrits à Pôle emploi, le bilan 2019 est, de la même manière, très encourageant. Le nombre de demandeurs en catégorie A recule de 7 000 personnes ; c'est un résultat équivalent à celui de 2016. Entre temps, en 2017 et 2018, la baisse avait été moins forte, mais c'est bien une 4e année consécutive d'amélioration pour la demande d'emploi. Au total sur la période 2016-2019, la baisse est de plus de 20 000 inscrits en catégorie A.

Toutes les catégories d'âge et de sexe bénéficient de la baisse en 2019 *(figure 2)*. Pour les femmes, le bilan est plus favorable (- 4,8 %) que pour les hommes (- 3,8 %). Par tranche d'âge, la baisse pour les 50 ans ou plus est notable (- 4,4 %), faisant suite à la baisse de 1,0 % l'année précédente. Auparavant, ils ont connu une hausse forte et continue de 2008 à 2017. Le nombre de moins de 25 ans recule aussi mais moins vite (- 2,1 %) ; cependant, le bilan sur longue période leur est plus favorable. Depuis 2013, ils sont de moins en moins nombreux en catégorie A.

Un demandeur d'emploi sur deux est inscrit depuis plus d'un an

L'amélioration a eu lieu aussi pour les inscrits ayant une activité professionnelle, dont le nombre diminue de 3,8 % (- 4 500) ; la baisse amorcée en 2018 s'est donc amplifiée. Dans ces catégories, les femmes sont majoritaires (58,5 %), et les jeunes moins nombreux que les seniors(14,5 % contre 23,2 %). L'ensemble des demandeurs de catégorie A, B ou C est en recul de 4,1 %, pour un total de 275 000 personnes, soit un niveau proche de fin 2014 (273 000 inscrits).

Si le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an diminue enfin en 2019 (- 3,1 %), leur part reste élevée à 49,4 % du total. Parmi eux, la situation des inscrits depuis deux ans ou plus continue de se dégrader : ils sont 81 400 soit 1 000 de plus dans un contexte de baisse généralisée du chômage.

Les politiques d'emplois orientées à la hausse

Les entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes ont légèrement augmenté en 2019 dans notre région, passant au total de 6 550 à 6 850, soit + 4,3 % *(figure 3)*. Cette hausse est due en particulier à la croissance sensible des contrats d'apprentissage (+ 14,6 %) et des parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (+ 23,3 %). À l'inverse, on observe un tassement des contrats aidés et des contrats de professionnalisation. ■

Pour en savoir plus

- « Au quatrième trimestre 2019, le taux de chômage passe de 8,5 % à 8,1 %», *Informations rapides* n° 36, février 2020
- Direccte de Normandie, *Normandie Stat's* n° 23, mai 2020

1 Taux de chômage

en % de la population active

	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2018 T4 (p)	Évolution 2019 T4 / 2018 T4 *(en points de %)*
Calvados	8,1	7,9	7,7	7,7	7,5	- 0,6
Eure	8,8	8,7	8,5	8,5	8,1	- 0,7
Manche	6,5	6,4	6,1	6,2	6,0	- 0,5
Orne	8,1	8,0	7,8	7,8	7,5	- 0,6
Seine-Maritime	9,8	9,7	9,4	9,5	9,2	- 0,6
Normandie	**8,6**	**8,5**	**8,3**	**8,3**	**8,0**	**- 0,6**
France hors Mayotte	8,8	8,7	8,4	8,5	8,1	- 0,7

(p) : données provisoires.
Note : données CVS.
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

2 Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2019				Évolution 2019/2018 [1]	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C *(en % de l'ensemble)*	Catégorie A *(en % de l'ensemble)*	Catégories A, B, C *(%)*	Catégorie A *(%)*
Hommes	129 690	81 130	47,2	51,4	- 4,3	- 3,8
Femmes	145 190	76 720	52,8	48,6	- 3,8	- 4,8
Moins de 25 ans	43 190	26 220	15,7	16,6	- 4,7	- 2,1
25 à 49 ans	162 890	90 170	59,3	57,1	- 4,6	- 4,9
50 ans ou plus	68 800	41 470	25,0	26,3	- 2,3	- 4,4
Inscrits depuis un an ou plus	135 890	nd	49,4	nd	- 3,1	nd
Inscrits depuis 2 ans ou plus	*81 420*	*nd*	*29,6*	*nd*	*+ 1,3*	*nd*
Normandie	**274 880**	**157 860**	**100,0**	**100,0**	**- 4,1**	**- 4,3**
France entière	5 746 400	3 551 300	100,0	100,0	- 3,0	- 3,3

nd : données non disponibles.
[1] : évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2018 et le quatrième trimestre 2019.
Note : données CVS-CJO.
Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.
Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

3 Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes - Normandie

	2018	2019	Évolution 2019/2018 *(en %)*
Aides à l'emploi [1]	**47 921**	**48 163**	**+ 0,5**
- Contrats aidés	**21 618**	**20 178**	**- 6,7**
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	5 241	3 890	- 25,8
Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	2	12	+ 500,0
Insertion par l'activité économique (IAE)	16 375	16 276	- 0,6
- Contrats en alternance	**26 303**	**27 985**	**+ 6,4**
Apprentissage	17 026	19 509	+ 14,6
Contrat de professionnalisation	9 277	8 476	- 8,6
Accompagnement des jeunes	**11 513**	**14 192**	**+ 23,3**
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	11 513	14 192	+ 23,3
dont Garantie jeunes	*6 556*	*6 841*	*+ 4,3*

[1] : extraction à fin avril 2020.
Notes : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.
Source : ASP ; I-Milo ; chambres consulaires ; Dares.

4 Évolution trimestrielle du taux de chômage

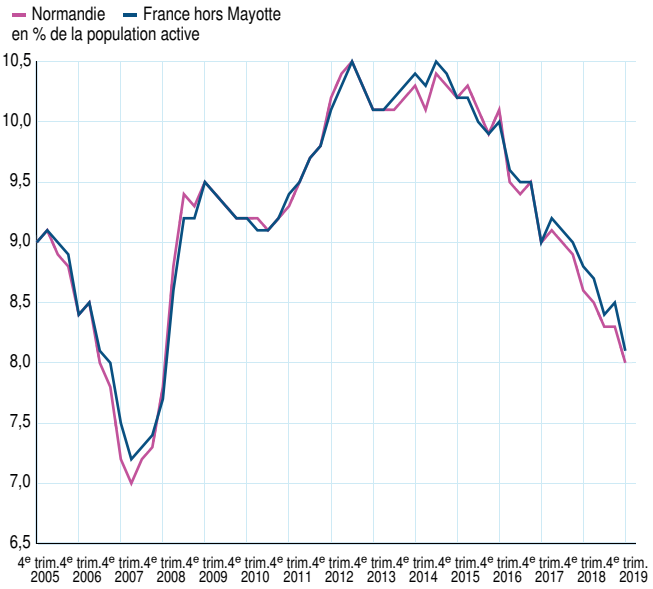

Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

Démographie d'entreprise

Dans la foulée de 2018, un nouveau record pour la création d'entreprises en 2019

En 2019, plus de 26 700 entreprises ont été créées en Normandie, soit 20 % de plus qu'en 2018. Cette augmentation est portée par le bond des micro-entreprises, mais les créations d'entreprises individuelles classiques et des sociétés sont également orientées à la hausse. La dynamique concerne tous les territoires et toutes les activités. Elle est plus particulièrement marquée dans le département de la Manche et le secteur de l'industrie. Dans le même temps, le recul du nombre de défaillances d'entreprises se poursuit.

Khalid Jerrari, Insee Normandie

Dans l'ensemble de l'économie marchande hors secteur agricole, en 2019, le nombre total de créations d'entreprises s'élève en Normandie à 26 700, soit 4 400 de plus qu'en 2018, année pourtant déjà remarquable en la matière *(figure 1)*. Cette hausse de 20,0 % est la plus forte des vingt dernières années hormis 2009, année de la création du statut d'auto-entrepreneur. Dans le prolongement de 2018, elle reste légèrement supérieure au niveau national (+ 18,0 %) et elle est principalement due à l'essor des micro-entreprises *(figure 1)*. Le poids de la région dans la création d'entreprises métropolitaine reste cependant moindre que son poids dans l'emploi (3,3 % contre 4,7 %).

Un fort bond des créations de micro-entreprises en Normandie

La création de micro-entreprises s'accroît en Normandie de 36 % en 2019, soit 11 800 unités nouvelles. Ce succès peut s'expliquer par les évolutions législatives entrées en vigueur récemment. Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, les trois premières années d'activité sont partiellement exonérées de cotisations sociales. Même si l'augmentation dans notre région est nettement supérieure à celle observée en France (+ 25 %), la part de la Normandie dans le total métropolitain, en termes de création de micro-entreprises, reste cependant faible avec 3 %. La création des autres formes d'entreprise est aussi en croissance sensible, respectivement de 11 % pour les entreprises individuelles classiques (8 500 créations en 2019) et de 8 % pour les sociétés (6 500), alors que ces dernières avaient connu un léger repli l'année passée.

Tous les départements sont concernés par cette dynamique...

Le nombre des créations d'entreprises progresse fortement dans tous les départements normands *(figure 2)*, de + 17 % en Seine-Maritime à + 24 % dans la Manche, porté dans tous les cas par un fort dynamisme des micro-entreprises. La Manche affiche même pour ce type d'entreprise une progression record de + 55 %. Le Calvados et l'Eure sont également boostés par des bons chiffres de créations de sociétés (respectivement + 15 % et + 11 %), tandis que l'Orne se détache pour les créations d'entreprises individuelles classiques (+ 22 %). Le chiffre un peu en retrait de la Seine-Maritime est notamment la conséquence d'une évolution modérée des créations de sociétés (+ 4 %). La Seine-Maritime concentre 38 % des créations d'entreprises normandes et le Calvados 26 %, soit pour ce département nettement plus que son poids dans l'emploi normand (22 %).

...ainsi que tous les secteurs d'activité

L'ensemble des secteurs d'activité bénéficient de la croissance des créations d'entreprises *(figure 3)*. La hausse est plus forte qu'au niveau national dans tous les secteurs en dehors des services aux particuliers qui progressent au même rythme. Comme en France, la plus forte augmentation (+ 34 %) concerne l'industrie, grâce au boom des micro-entreprises (+ 72 %). Les secteurs des services aux entreprises et de la construction (+ 22 %) sont également bien orientés. L'industrie ne représente toutefois que 6 % des créations régionales et les services aux entreprises, malgré cette progression, pèsent nettement moins dans la création d'entreprises en Normandie qu'au niveau métropolitain (29 % contre 36 %). Dans la région, c'est le secteur regroupant le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration qui concentre le plus de créations d'entreprises (8 600, soit 32 % du total régional). Les entreprises individuelles classiques sont particulièrement dynamiques dans l'industrie et la construction tandis que la plus forte hausse de créations de sociétés est le fait des services aux particuliers.

Une baisse des défaillances davantage marquée en Normandie

Pour la quatrième année consécutive, le nombre de défaillances d'entreprises baisse en Normandie (2 200 en 2019, soit 200 de moins qu'en 2018) comme en France *(figure 4)*. Ce recul s'effectue à un rythme plus fort que les deux années précédentes (- 9 % contre - 1 % en 2018 et - 7 % en 2017). Si le nombre de défaillances est quasiment stable dans le Calvados et en Seine-Maritime, il baisse fortement dans l'Orne (- 25 %) ainsi que dans l'Eure et la Manche (- 18 %). Ce dernier département était le seul en Normandie à avoir connu une augmentation des défaillances d'entreprises les deux années précédentes. Excepté dans les services aux particuliers où la stabilité prévaut, le nombre de défaillances a diminué dans tous les secteurs d'activité *(figure 5)* et en particulier dans celui de la construction (avec - 24 %, soit seulement 400 défaillances en 2010). Le principal secteur créateur d'entreprises dans la région, qui regroupe le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration, est aussi celui qui cumule la plus grande partie des défaillances régionales (43 %).■

Pour en savoir plus

• Gourdon H., « Les créations d'entreprises en 2019 - L'essor des immatriculations de micro-entrepreneurs se poursuit », *Insee Première* n°1790, janvier 2020

1 Créations d'entreprises - Normandie

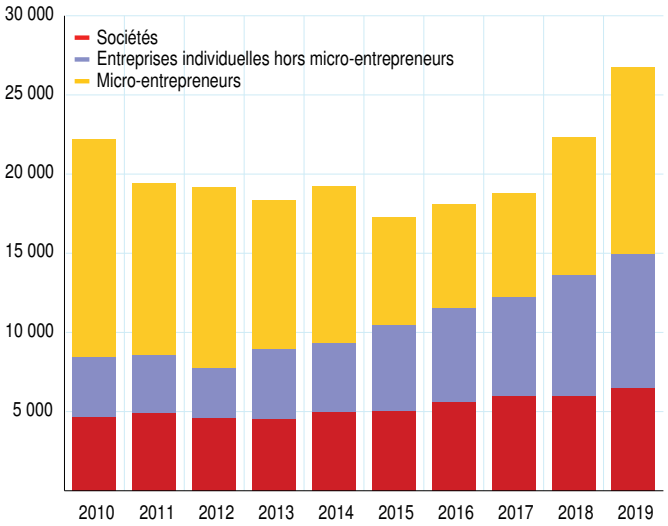

Note : nombre de créations brutes.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

2 Créations d'entreprises par département

(en %)

	Sociétés	Entreprises Individuelles hors micro-entrepreneurs	Micro-entreprises	Ensemble	
	Évolution 2019/2018	Évolution 2019/2018	Évolution 2019/2018	Créations en 2019 *(nombre)*	Évolution 2019/2018
Calvados	15,5	11,8	33,0	7 020	21,8
Eure	11,2	7,5	37,0	4 660	18,9
Manche	5,0	11,5	54,8	3 076	23,8
Orne	6,1	22,3	31,4	1 759	21,4
Seine-Maritime	4,1	9,2	32,9	10 228	17,3
Normandie	**8,4**	**10,7**	**35,6**	**26 743**	**19,7**
France entière	8,6	15,7	25,3	815 257	17,9

Note : données brutes.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

3 Évolution du nombre de créations d'entreprises entre 2018 et 2019 - Normandie

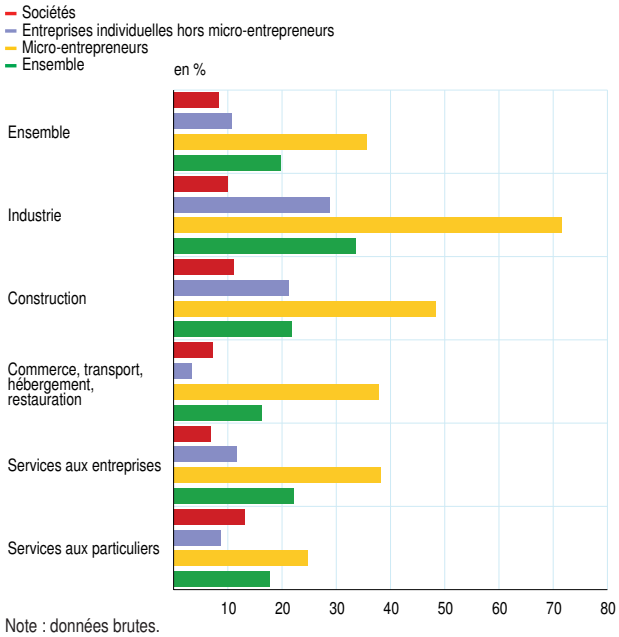

Note : données brutes.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

4 Évolution des défaillances d'entreprises

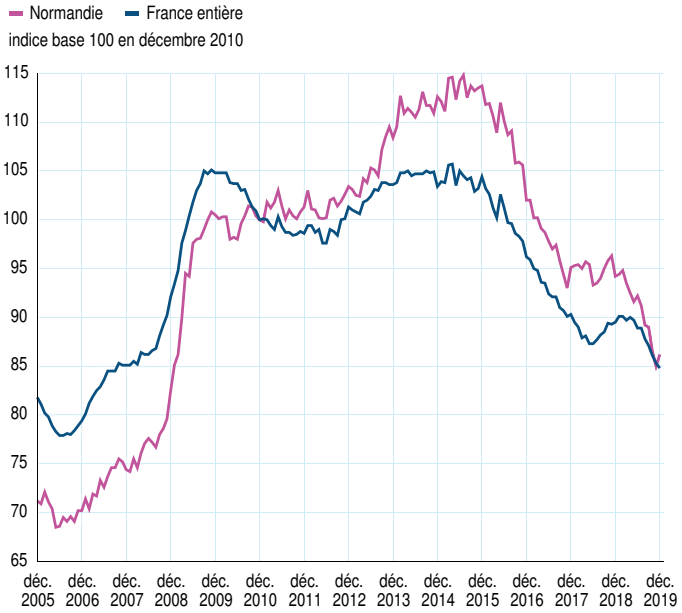

Notes : données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.
Source : Banque de France, Fiben (extraction du 20 mars 2020).

5 Évolution des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité entre 2018 et 2019

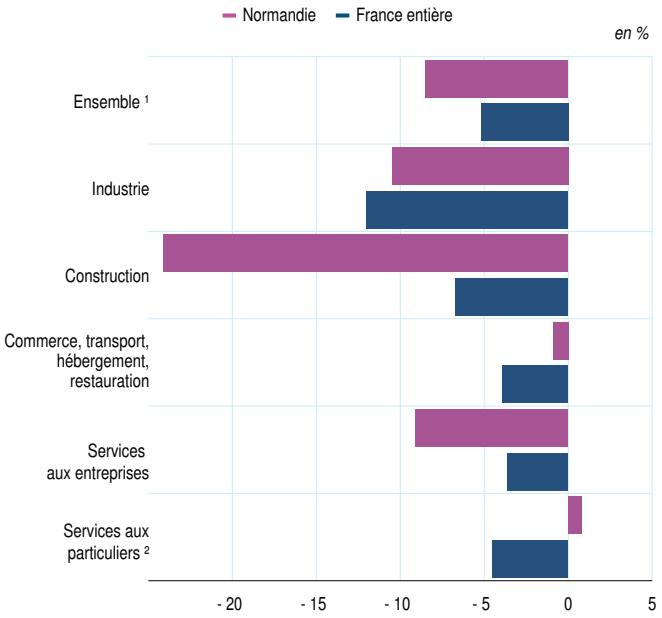

1 y compris agriculture.
2 hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.
Note : données brutes, en date de jugement.
Source : Banque de France, Fiben (extraction du 20 mars 2020).

Agriculture
De l'influence de la Chine dans les résultats de l'agriculture normande

Avec des rendements corrects, voire excellents comme pour le blé *(figure 2)*, les principales cultures régionales résistent aux conditions climatiques défavorables. Les producteurs laitiers profitent d'une demande mondiale dynamique. Les éleveurs de porcs bénéficient de l'envolée des cours, conséquence du développement de la peste porcine africaine en Chine. Mais dès la fin du premier trimestre 2020, la crise sanitaire du Covid-19 perturbe la campagne de commercialisation des productions végétales[1]. Les résultats de la branche agricole normande s'en trouvent pénalisés et pourraient reculer par rapport à 2018.

Élisabeth Borgne, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf) de Normandie

Une fin de campagne de commercialisation des productions végétales incertaine

À un hiver et un printemps secs et doux, succèdent deux vagues de chaleur caniculaire en juin et juillet. La pluviométrie, déficitaire jusqu'en septembre, devient largement excédentaire au dernier trimestre. Ces aléas climatiques épargnent blé et lin mais affectent le colza et les autres cultures de printemps. Le rendement en blé tendre est excellent (+ 14 % par rapport à la moyenne 2014-2018 ; *figure 1*). À l'inverse, les rendements en colza, pommes de terre et betteraves industrielles sont en retrait par rapport à la moyenne quinquennale. La production de lin s'envole grâce à des rendements corrects et une forte augmentation des surfaces. Les cultures fourragères sont pénalisées par le manque d'eau estival, les légumes de plein champ (carottes et choux) par l'excès d'eau automnal.

Face à la perspective d'une récolte céréalière mondiale abondante, les cours du blé tendre fléchissent en début de campagne *(figure 3)*. Ils remontent en fin d'année, soutenus par la demande mondiale et se maintiennent autour de 200 €/t FOB Rouen fin avril 2020 (+ 18 % par rapport au début de campagne). Conséquence d'une mauvaise récolte européenne, les cours du colza, restés faibles jusqu'à fin 2018, s'affermissent. Après s'être envolés en 2018, les prix de la pomme de terre s'orientent à la baisse mais sans chuter. Le prix du sucre évolue peu en début de campagne. La crise du Covid-19 s'invite en fin de campagne de commercialisation, perturbant les cours des productions liées au prix de l'énergie (colza, sucre) : les prix du colza se rétractent faute de débouchés pour le biodiesel, les cours du sucre chutent. La production linière, quasiment entièrement transformée en Chine, est touchée de plein fouet par l'arrêt des filatures chinoises. Le prix du lin s'annonce en forte baisse.

Lait et porc, les moteurs des productions animales

Avec 3,83 milliards de litres en 2019, la collecte laitière normande progresse de 2 % par rapport à 2018 *(figure 4)*. Elle est stable au niveau national comme européen. Des cinq départements, la Seine-Maritime est le seul à voir la collecte de lait diminuer (- 1 %). En 2019, la demande mondiale en produits laitiers reste dynamique, soutenant les cours. Le prix moyen payé aux producteurs normands atteint 370 €/1000 litres (+ 4,6 % par rapport à 2018). Le manque de ressources fourragères se fait moins sentir en Normandie et dans les bassins laitiers du Grand-Ouest que dans le reste du territoire national. Dans un contexte global de baisse des effectifs, la production de viande bovine se contracte *(figure 5)*. Les cours des gros bovins évoluent peu d'une année sur l'autre, exception faite de ceux des vaches laitières qui se replient malgré la baisse des abattages. En 2019, le développement de la peste porcine africaine en Asie, particulièrement en Chine, provoque une pénurie de viande de porc. La demande chinoise s'intensifie et les prix du porc s'envolent dès le mois de mars. Ils sont au plus haut fin 2019 (+ 40 % par rapport à fin 2018).

D'un résultat stable à une probable dégradation

Au niveau national, selon les estimations de la commission des comptes de l'agriculture et de la nation réunie en janvier 2020, la valeur ajoutée brute de la branche agricole baisserait de 5,6 % par rapport à 2018. La hausse des productions animales, tirée par le lait et la viande porcine, ne suffit pas à compenser la baisse des productions végétales, entraînée par les mauvais résultats de la viticulture. Le fort poids de celle-ci dans les prévisions nationales empêche de les appliquer directement à la région. À fin 2019, compte tenu de l'avancement des campagnes de commercialisation des productions végétales et de l'orientation des prix, on pouvait s'attendre à une stabilisation de la valeur ajoutée brute normande. Les répercussions de la crise du Covid-19 sur la dernière partie de la campagne de commercialisation vont probablement entraîner une baisse en valeur de la production végétale régionale, avec pour conséquence une dégradation des résultats de la branche agricole. ■

[1] Les ventes des récoltes 2019 s'échelonnent jusqu'en fin de premier semestre 2020, elles sont rattachées à l'année de production, soit 2019.

Pour en savoir plus

- Borgne É., « Le prix des céréales et la production laitière, marqueurs de l'année agricole 2018 », Le bilan économique 2018 - *Insee Conjoncture Normandie* n°18, juin 2019
- Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN), « Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation : Le compte prévisionnel de l'agriculture française pour 2019 » - Session du 10 janvier 2020

1 Production végétale en Normandie

	Surfaces *(ha)*			Rendement *(100kg/ha)**			Production *(100 kg)**		
	2019	Évolution 2019/2018 *(en %)*	Évolution 2019/ moyenne 2014-2018 *(en %)*	2019	Évolution 2019/2018 *(en %)*	Évolution 2019/ moyenne 2014-2018 *(en %)*	2019	Évolution 2019/2018 *(en %)*	Évolution 2019/ moyenne 2014-2018 *(en %)*
Blé tendre	467 015	0	- 3	90	+ 16	+ 14	41 854 805	+ 17	+ 11
Orge et escourgeon	123 960	+ 10	+ 9	77	+ 14	+ 7	9 581 660	+ 25	+ 17
Avoine	7 305	- 15	- 16	59	+ 2	+ 2	432 200	- 14	- 15
Maïs grain	29 280	+ 16	+ 22	80	- 10	- 7	2 344 360	+ 5	+ 14
Triticale	6 970	+ 10	- 10	60	+ 27	+ 10	418 200	+ 40	- 3
Colza	122 240	- 10	- 9	35	+ 6	- 5	4 261 940	- 4	- 14
Féveroles et fèves	3 805	- 18	- 61	40	+ 19	+ 1	150 860	- 2	- 62
Pois protéagineux	11 620	- 25	- 27	42	+ 24	+ 9	490 040	- 7	- 19
Betteraves industrielles	37 995	- 11	+ 8	905	+ 3	- 2	34 391 700	- 8	+ 5
Lin textile	73 315	+ 13	+ 35	72	+ 11	+ 4	5 278 680	+ 25	+ 42
Pommes de terre de consommation	12 430	+ 3	+ 13	408	+ 12	- 6	5 073 525	+ 16	+ 6
Maïs fourrage	230 630	+ 1	- 1	130	- 8	- 8	30 031 275	- 7	- 9

* en matière sèche pour le maïs fourrage
Source : Agreste - SAA - SAA provisoire 2019

2 Évolution du rendement en blé tendre en Normandie

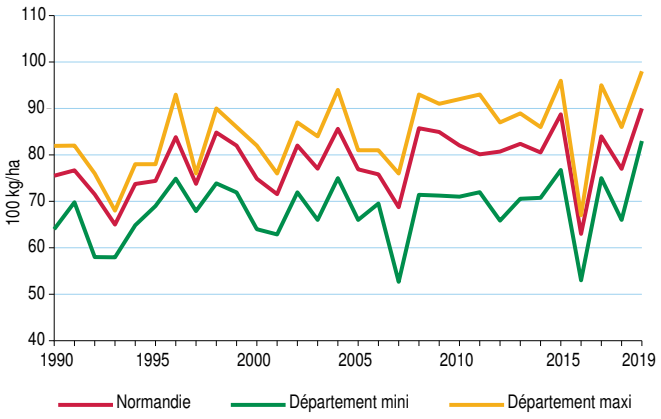

Source : Agreste - SAA - SAA provisoire 2019

3 Évolution des prix des céréales et oléagineux (évolution en indice - base 100 en 2015)

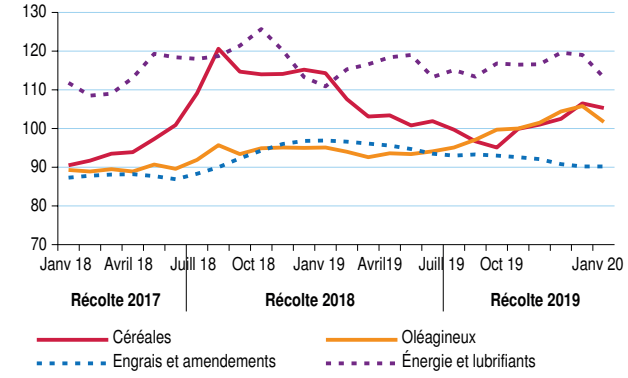

Source : Insee, Ipampa, Ippap

4 Livraisons de lait de vache à l'industrie (en millions de litres)

	2018	2019	Évolution 2019/2018 *(en %)*
Calvados	612,6	621,8	+ 1,5
Eure	220,4	223,5	+ 1,4
Manche	1 625,9	1 682,0	+ 3,5
Orne	690,8	702,0	+ 1,6
Seine-Maritime	603,8	598,7	- 0,8
Normandie	**3 753,5**	**3 827,9**	**+ 2,0**

Source : Agreste - FranceAgriMer - EMLestim 2018 - 2019

5 Cheptel bovin en région *(têtes)* en Normandie

Normandie	2018	2019	Évolution 2019/2018 *(en %)*
Vaches laitières	574 688	566 196	- 1,5
Vaches nourrices	248 961	247 076	- 0,8
Total vaches	**823 649**	**813 272**	**-1,3**
Bovins de plus de 2 ans	329 191	317 707	- 3,5
Bovins de 1 à 2 ans	444 590	443 465	- 0,3
Bovins de moins de 1 an	557 515	540 922	- 3,0
Ensemble espèce bovine	**2 154 945**	**2 115 366**	**- 1,8**

Source : Agreste - SAA - SAA provisoire 2019

Construction

Légère hausse en 2019 des logements mis en chantier

En Normandie, 15 600 logements ont été mis en chantier en 2019, soit une hausse de 0,9 % par rapport à 2018. Le nombre de logements autorisés à la construction, indiquant l'activité à venir, est quant à lui en baisse de 3,9 %. La construction de locaux non résidentiels se contracte également (- 4,0 %). Le marché de l'immobilier neuf évolue à deux vitesses. Ainsi, si les ventes d'appartements neufs progressent légèrement dans la région, celles des maisons neuves diminuent.

Bruno Dardaillon, Jean-Paul Raymond, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Diminution des autorisations de permis de construire

En 2019, 16 800 logements ont été autorisés en Normandie, soit 3,7 % des permis de construire de France hors Mayotte. Par rapport aux années précédentes, la diminution du volume de logements autorisés s'accentue. Ainsi, après une baisse moyenne annuelle de 2,2 % entre 2013 et 2018, le nombre de logements autorisés diminue cette année de 3,9 % *(figure 1)*. Cette baisse est d'ailleurs supérieure à celle constatée en France hors Mayotte (- 2,4 %).

La dynamique des autorisations de logements sur le moyen terme fait apparaître trois types de profils bien différentiés parmi les départements normands. Le Calvados, qui était le seul à connaître une tendance haussière sur la période 2008/2013, voit son nombre de logements autorisés se contracter sensiblement en 2019 (- 7,4 %). À l'inverse, alors que ces deux départements normands affichaient des baisses conséquentes entre 2013 et 2018, l'Orne se redresse nettement (+ 4,4 %) et l'Eure se stabilise (- 0,1 %) en 2019. Enfin, les diminutions observées sur la période 2013-2019 dans la Manche et en Seine-Maritime se poursuivent en s'amplifiant légèrement cette dernière année (respectivement - 1,6 % et - 3,4 %).

Faible progression des mises en chantier

En 2019, le nombre de logements mis en chantier en Normandie est estimé à 15 600 unités *(figure 2)*. Sur l'année, la progression reste faible (+ 0,9 %), mais néanmoins supérieure à celle observée en France (- 0,9 %). La dynamique est élevée dans la Manche (+ 9,0 %) et la Seine-Maritime (+ 6,6 %). À l'opposé, les logements commencés chutent dans l'Orne (- 23,6 %) et, à un degré moindre, dans le Calvados (- 6,3 %). Pour autant, sur le moyen terme, le Calvados est le département normand qui connaît la plus nette dynamique pour les logements commencés. Ainsi, il concentre aujourd'hui 30,1 % des logements mis en chantier dans la région contre 26,0 % en 2013.

Baisse des surfaces autorisées de locaux non résidentiels

Les surfaces de locaux autorisées en 2019 s'élèvent à près de 2 millions de mètres carrés, soit 4,0 % de moins que l'année précédente *(figure 3)*. Cette diminution s'explique avant tout par la chute des surfaces autorisées dans les secteurs des exploitations agricoles ou forestières (- 28,1 %) et du service public et d'intérêt collectif (- 21,3 %). En revanche, les surfaces autorisées de locaux dédiés aux bureaux ou à l'industrie progressent fortement, respectivement de 42,0 % et 35,8 %.

Un marché de l'immobilier neuf à deux vitesses

Selon l'enquête sur la commercialisation des logements neufs en Normandie, effectuée auprès des promoteurs immobiliers sur les programmes de cinq logements et plus, 3 150 appartements neufs ont été vendus en Normandie, soit légèrement plus que l'année précédente (+ 1,7 % ; *figure 4*). Cette hausse marque néanmoins un ralentissement dans la dynamique de ventes des appartements. En effet, entre 2013 et 2018, ces dernières progressaient en moyenne tous les ans de 7,4 %.

Près de 380 maisons neuves ont été vendues en Normandie, soit 20,6 % de moins que l'année précédente. En augmentation de 3,0 % sur l'année, le prix moyen par maison peut dissuader certains acquéreurs. Pour autant, la Normandie reste, avec le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté, l'une des trois régions où le prix moyen des maisons neuves est le plus faible *(figure 5)*. ■

Pour en savoir plus

- Tableau de bord de la conjoncture en Normandie : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122336

1 Construction autorisée de logements par département

en %

	Logements en 2019 *(nombre)*	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013[1]
Calvados	5 200	- 7,4	+ 1,1
Eure	2 300	- 0,1	- 6,2
Manche	2 200	- 1,6	- 0,7
Orne	400	+ 4,4	- 10,3
Seine-Maritime	6 600	- 3,4	- 2,8
Normandie	**16 800**	**- 3,9**	**- 2,2**
France hors Mayotte	449 400	- 2,4	+ 1,5

[1] : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.
Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020

2 Logements commencés par département

en %

	Logements en 2019 *(nombre)*	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013[1]
Calvados	4 700	- 6,3	+ 3,5
Eure	2 000	- 0,3	- 4,9
Manche	2 000	+ 9,0	- 2,5
Orne	300	- 23,6	- 8,5
Seine-Maritime	6 500	+ 6,6	- 0,9
Normandie	**15 600**	**+ 0,9**	**- 0,7**
France hors Mayotte	410 600	- 0,9	+ 3,2

[1] : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.
Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020

3 Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

en %

	Normandie			France entière	
	Surfaces autorisées en 2019 *(en milliers de m²)*	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013[1]	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013[1]
Artisanat	88	- 6,0	+ 4,7	- 2,1	+ 5,8
Bureaux	213	+ 42,0	+ 2,1	+ 3,6	+ 4,9
Commerce	201	+ 4,5	- 4,9	- 5,1	- 1,9
Entrepôt	435	+ 10,6	+ 3,5	+ 22,0	+ 8,8
Exploitation agricole ou forestière	482	- 28,1	- 3,6	- 5,1	- 4,4
Hébergement hôtelier	46	+ 9,3	+ 9,9	- 1,3	+ 8,8
Industrie	230	+ 35,8	+ 0,1	- 1,0	+ 4,0
Service public ou d'intérêt collectif	238	- 21,3	- 3,4	- 8,2	- 2,0
Ensemble	1 931	- 4,0	- 1,3	+ 1,3	+ 0,9

[1] : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Note : données brutes provisoires en date réelle
Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020

4 Ventes des maisons et des appartements neufs

en %

	Normandie			France métropolitaine		
	En 2019 *(nombre ou prix en euro)*	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013[2]	En 2019 *(nombre ou prix en euro)*	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013[2]
Maisons neuves						
Nombre de ventes [1]	378	- 20,6	+ 10,2	8 607	- 8,9	+ 2,3
Prix moyen par maison	205 322	+ 3,0	+ 1,5	278 795	+ 4,8	+ 1,7
Appartements neufs						
Nombre de ventes [1]	3 155	+ 1,7	+ 7,4	120 940	+ 0,7	+ 9,4
Prix moyen au m²	3 336	- 1,5	- 0,4	4 250	+ 4,1	+ 1,2

[1] : réservations avec dépôt d'arrhes
[2] : taux d'évolution annuel qu'auraient connu le nombre de ventes ou le prix moyen si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.
Source : SDES, enquête ECLN

5 Prix régional moyen des maisons neuves en 2019

France métropolitaine : 278 795 € / lot

Prix moyen des appartements (en € / lot)

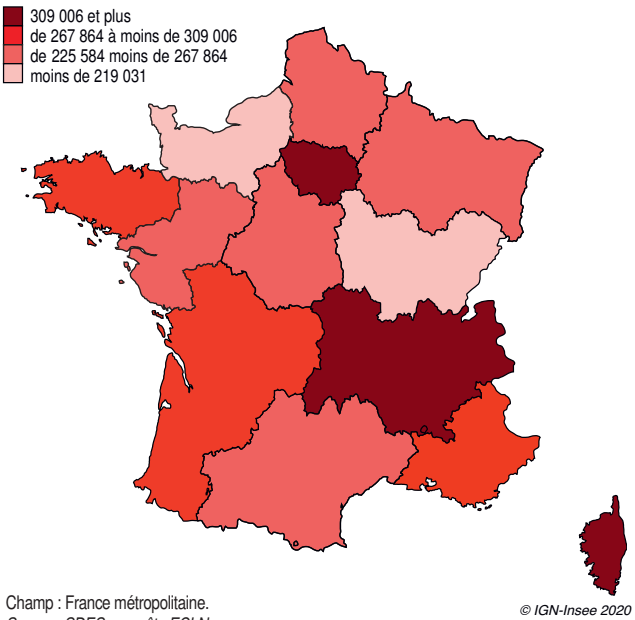

Champ : France métropolitaine.
Source : SDES, enquête ECLN.

© IGN-Insee 2020

Transport

Le trafic portuaire de marchandises se replie tandis que le transport aérien de passagers se stabilise

En 2019, le trafic portuaire de marchandises recule de 5 % en Normandie. Cette baisse est entièrement due au ralentissement de l'activité du port du Havre en raison de la fermeture programmée de la centrale thermique, d'arrêts techniques de raffineries et des mouvements sociaux de la fin d'année 2019. Le transport fluvial reste dynamique en 2019 sur le bassin de la Seine. La progression du transport aérien de passagers est plus modérée après deux années de fortes hausses. Les immatriculations de véhicules se stabilisent.

Thibaut Louza, Insee Normandie

L'activité portuaire recule au Havre

Le trafic de marchandises des principaux ports normands (Le Havre, Rouen, Cherbourg, Caen-Ouistreham et Dieppe) s'élève à 96,4 millions de tonnes en 2019, soit un recul de 4,6 % par rapport à 2018 *(figure 1)*. Cette baisse est entièrement imputable au port du Havre (- 7,3 %). En effet, d'une part les grands arrêts techniques de raffineries et la fermeture programmée de la centrale thermique y ont entraîné un recul des importations de pétrole brut et de charbon ; d'autre part, des escales de porte-conteneurs ont été annulées en raison des mouvements sociaux de fin d'année. Dans les autres ports, le trafic est en hausse : de 1,7 % à Rouen (grâce notamment au trafic de céréales : + 9,3 %) et de 3,2 % dans l'ensemble constitué des ports de Cherbourg, Caen-Ouistreham et Dieppe (avec le développement du trafic avec l'Irlande).

Malgré le recul de l'activité portuaire en 2019, les transports fluviaux de marchandises sur le bassin de la Seine continuent de se développer : + 9,9 % en tonne-kilomètre (t-km), comme au niveau national. Deux raisons principales expliquent cette progression. Tout d'abord, les chantiers du Grand Paris privilégient le transport fluvial pour l'approvisionnement en granulats et l'évacuation des déblais. Ensuite, les bonnes campagnes céréalières ont permis une hausse de 16 % en t-km de la filière agroalimentaire des transports fluviaux.

Fort ralentissement de la croissance du transport aérien de passagers

Après deux années de fortes hausses (supérieures à 20 %), la progression du transport aérien de passagers ralentit en Normandie : + 3,7 %, comme au niveau national *(figure 2)*. La croissance des deux années précédentes était portée par les aéroports de Caen-Carpiquet et de Rouen-Vallée de Seine en lien avec l'ouverture de nouvelles lignes (vers Toulouse au départ de Caen, vers Bastia et Lyon au départ de Rouen). La suppression en 2019 de la liaison régulière vers Lyon au départ de Rouen entraîne un repli de 11,6 % à l'aéroport de Rouen *(figure 3)* et la fin de la liaison vers Toulouse au départ de Caen un ralentissement pour celui de Caen-Carpiquet (+ 11,2 %). Le repli se poursuit pour l'aéroport de Deauville-Normandie (- 8,7 %).

Les immatriculations de véhicules se stabilisent

Après cinq années de croissance supérieure à 2 %, les immatriculations de véhicules neufs se stabilisent en Normandie (181 000 véhicules, + 0,2 %) alors qu'elles restent dynamiques au niveau national (+ 2,1 % ; *figure 4*). Avec 57 % des nouvelles immatriculations normandes, la Seine-Maritime (+ 0,1 %) influe fortement sur l'évolution régionale. Les immatriculations restent dynamiques dans le Calvados (+ 2,5 %) et dans l'Orne (+ 1,9 %) et sont en repli dans l'Eure (- 2,4 %) et la Manche (- 1,2 %, contrecoup sans doute d'une année 2018 exceptionnelle avec + 10,3 %). Les véhicules particuliers, environ 80 % des nouvelles immatriculations, sont en léger recul (- 0,4 %) alors qu'ils sont en hausse de 1,7 % au niveau national. Les autres types de véhicules progressent, en particulier les véhicules industriels à moteur, en nette augmentation dans la région (+ 11,2 %) alors qu'ils sont stables en France (+ 0,8 %). ■

Avertissement

Du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19, les données sur le Transport Routier de Marchandises n'ont pas pu être mobilisées dans les temps pour ce bilan économique.

Pour en savoir plus

- Communiqués de Presse HAROPA : https://www.haropaports.com/fr/communiques-de-presse
- Communiqués de presse de Port de Normandie : http://www.pna-ports.fr/web/presse3.html
- Site internet des Voies navigables de France : https://www.vnf.fr/vnf/

1 Trafic de marchandises dans les ports de Normandie

Ports	Nombre (en millions de tonnes)		Évolution (en %)
	2018	2019	2019/2018
Syndicat Mixte «Ports de Normandie» (Caen-Ouistreham, Cherbourg, Dieppe)	**6,3**	**6,5**	**+ 3,2**
HAROPA	**94,8**	**89,9**	**- 5,1**
Le Havre	*71,7*	*66,5*	*- 7,3*
Rouen	*23,1*	*23,5*	*+ 1,7*
Ensemble	**101,1**	**96,4**	**- 4,6**

Sources : Ports Normands Associés (PNA) www.pna-ports.fr - Haropa www.haropaports.com

2 Passagers des aéroports

	Normandie			France entière	
	Passagers 2019 (nombre)	Évolution* 2019/2018 (en %)	Évolution annuelle moyenne* 2018 / 2013 (en %)	Évolution 2019/2018 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2018 / 2013 (en %)
Lignes nationales	301 682	+ 6,4	+ 20,1	+ 2,1	+ 1,6
Lignes internationales	140 938	- 2,5	+ 0,8	+ 4,6	+ 4,7
Transit	24 283	+ 10,3	+ 11,2	- 25,9	+ 0,7
Total	**466 903**	**+ 3,7**	**+ 11,2**	**+ 3,7**	**+ 3,8**
dont lignes à bas coût (low cost) %	*0,0*			*+ 8,4*	*+ 11,2*
Part des lignes à bas coût (low cost) (%)	*0,0*	-	-	-	-

*hors aéroport de Cherbourg en raison de l'absence de données sur cet aéroport entre 2016 et 2018.
Source : Union des aéroports français

3 Évolution du nombre de passagers des aéroports normands*

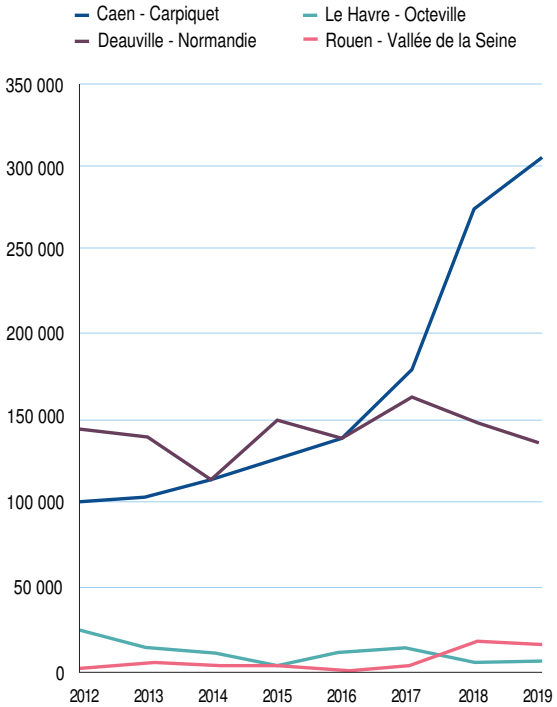

*hors aéroport de Cherbourg en raison de l'absence de données sur cet aéroport entre 2016 et 2018.
Source : Union des aéroports français

4 Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers [1]		Véhicules industriels à moteur [2]		Ensemble immatriculations [3]	
	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)
Calvados	23 583	+ 1,3	5 564	+ 0,7	1 814	+ 27,8	31 031	+ 2,5
Eure	16 618	- 3,7	3 181	+ 1,9	460	+ 17,6	20 286	- 2,4
Manche	12 729	- 2,4	3 111	+ 4,7	273	- 7,8	16 133	- 1,2
Orne	7 344	- 1,6	2 306	+ 8,0	543	+ 27,5	10 224	+ 1,9
Seine-Maritime	86 668	+ 0,2	15 501	+ 0,6	1 016	- 12,4	103 284	+ 0,1
Normandie	**146 942**	**- 0,4**	**29 663**	**+ 1,7**	**4 106**	**+ 11,2**	**180 958**	**+ 0,2**
France entière	2 241 834	+ 1,7	487 949	+ 3,9	57 291	+ 0,8	2 794 078	+ 2,1

Note : données brutes
[1] : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.Source : Union des aéroports français
[2] : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.
[3] : y compris immatriculations de transports en commun.
Source : SDES, SIDIV (extraction du 17/02/2020).

Tourisme

Forte hausse de la fréquentation touristique en Normandie en 2019

En 2019, le bilan de la fréquentation touristique en Normandie est très positif. Les hébergements normands bénéficient de l'afflux de touristes résidents et non-résidents et la fréquentation progresse pour la troisième année consécutive. Les touristes sont en particulier venus beaucoup plus nombreux dans le Calvados, dans les hôtels et surtout dans les campings. En juin, d'importants événements touristiques ont dynamisé l'activité touristique dans la région.

Pauline Roger, Insee Normandie

En 2019, 6,5 millions de touristes ont visité la Normandie. Ils ont passé 12,7 millions de nuitées dans un hôtel ou un camping, soit 619 000 nuitées supplémentaires sur un an *(figure 1)*. La très bonne dynamique entamée en 2016 se poursuit cette année encore avec une hausse de la fréquentation de 5,1 %. Ce rythme de croissance est nettement supérieur à la moyenne nationale (+ 1,6 %). Les touristes étrangers continuent d'affluer en Normandie (+ 4,6 %), malgré un déclin au niveau national (- 1,2 %). La clientèle française progresse également dans la région (+ 5,3 %), à un rythme plus soutenu qu'au niveau national (+ 3,0 %). La fréquentation atteint son meilleur niveau depuis 2011 *(figure 2)*.

Une hôtellerie dynamique dans quatre départements sur cinq

En 2019, les hôtels normands ont totalisé 8,3 millions de nuitées. La fréquentation des hôtels augmente de 1,7 % sur un an, un rythme plus soutenu que sur l'ensemble de la France métropolitaine (+ 0,8 %).

La fréquentation des non résidents, bien qu'en recul au niveau national (- 2,4 %) a été dynamique dans la région (+ 1,2 %). Cette clientèle reste cependant moins présente en Normandie, où elle concentre 24 % des nuitées hôtelières, soit 11 points de moins qu'en France métropolitaine. La fréquentation des résidents progresse également (+ 1,8 %), mais un peu moins qu'au niveau national (+ 2,6 %).

Le nombre de nuitées augmente dans tous les départements, à l'exception de l'Orne (- 7,9 % ; *figure 3*). Dans ce dernier, la fréquentation atteint son plus bas niveau depuis au moins 2011, après une très bonne année 2018. C'est dans le Calvados que la hausse est la plus marquée (+ 2,9 %), cela tout particulièrement pour la clientèle étrangère (+ 5,6 %). La hausse est légèrement plus faible pour la Manche (+ 1,8 %) et la Seine-Maritime (+ 1,6 %). Dans l'Eure, la fréquentation reste plutôt stable (+ 0,4 %).

Certains hôtels de 1 à 2 étoiles n'ont pas renouvelé leur demande de classement en 2019, de ce fait leur capacité d'accueil recule de 9,3 % au profit des hôtels non classés (+ 8,3 %). Le nombre de nuitées enregistrées dans les hôtels 1 ou 2 étoiles a ainsi baissé dans la région (- 5,0 %), au même rythme qu'au niveau national *(figure 4)*, tandis que la hausse est soutenue dans les hôtels non classés normands (+ 10,2 %). Comme en France métropolitaine, la fréquentation a augmenté dans les hôtels 3 étoiles (+ 2,0 %) et 4 ou 5 étoiles (+ 3,2 %).

Une fréquentation très élevée dans les campings du Calvados

Entre avril et septembre 2019, les campings normands ont enregistré près de 4,5 millions de nuitées, soit 12,1 % de plus que l'année précédente. La région se classe deuxième derrière les Hauts-de-France pour cette progression beaucoup plus soutenue qu'au niveau national (+ 2,9 %), qui provient à la fois de la clientèle résidente (+ 14,1 %) et de la clientèle non-résidente (+ 9,0 %). Pour cette dernière, si les Hollandais, Allemands et Belges portent la quasi-totalité de la hausse, les Espagnols et les Suisses sont également venus plus nombreux cette année. Les touristes non-résidents représentent 38,0 % des nuitées dans la région, soit 7 points de plus qu'au niveau national.

Le Calvados a particulièrement profité de cet afflux de touristes dans les campings normands. La fréquentation progresse de 23,0 % dans ce département et atteint un niveau record depuis au moins 2010 *(figure 5)*. Il comptabilise à lui seul, en 2019, près de la moitié des nuitées passées dans les campings de la région. La fréquentation dans l'Eure et la Seine-Maritime progresse respectivement de 5,3 % et 6,5 %. La hausse est plus faible pour la Manche (+ 2,0 %) et l'Orne (+ 2,1 %), avec un déclin de la fréquentation des non résidents dans ces départements.

Le parc des campings s'est recomposé en 2019, avec une montée en gamme de l'offre. La capacité d'accueil des campings de 1 à 2 étoiles et des non classés baisse (respectivement - 4,2 % et - 10,3 %), quand celle des 3 étoiles ou plus augmente (+ 2,3 %). Ainsi, la fréquentation augmente pour les campings de catégories supérieures (+ 15,3 %) et dans une moindre mesure pour les campings 1 à 2 étoiles (+ 5,6 %). Elle baisse pour les campings non classés (- 18,3 % ; *figure 6*).

Un mois de juin particulièrement dynamique

En 2019, la fréquentation est en hausse par rapport à 2018 pour la majorité des mois de l'année. Elle recule en mai, mois particulièrement dynamique en 2018, et en fin d'année (octobre, novembre et décembre). La hausse est en revanche particulièrement importante pour les mois d'avril et de juin. Les campings connaissent un début de saison très dynamique en avril avec une hausse de 68,6 % de leur fréquentation. Le mois de juin, marqué par le 75e anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie, l'Armada de Rouen et la coupe du monde féminine de football au Havre, a été exceptionnel. Les touristes ont afflué dans les hôtels (+ 13,5 %) et encore plus dans les campings (+ 44,9 %). ■

Pour en savoir plus

- Poupet C., Roger P., «Saison touristique 2019 : une nouvelle fréquentation record dans la région, notamment dans le Calvados », *Insee Flash Normandie* n° 90, novembre 2019

1 Fréquentation des hôtels et des campings

en milliers

	Normandie		France métropolitaine	
	Hôtels	Campings	Hôtels	Campings
Arrivées	**5 255**	**1 235**	**121 755**	**25 559**
Français	*4 057*	*727*	*84 379*	*17 098*
Étrangers	*1 198*	*508*	*37 376*	*8 461*
Nuitées	**8 279**	**4 452**	**214 638**	**128 602**
Français	*6 258*	*2 768*	*138 214*	*88 447*
Étrangers	*2 021*	*1 683*	*76 424*	*40 155*
Durée moyenne du séjour *(en jours)*	**1,6**	**3,6**	**1,8**	**5,0**
Français	*1,5*	*3,8*	*1,6*	*5,2*
Étrangers	*1,7*	*3,3*	*2,0*	*4,7*

Note : données définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT)

2 Évolution des nuitées dans les hôtels et les campings

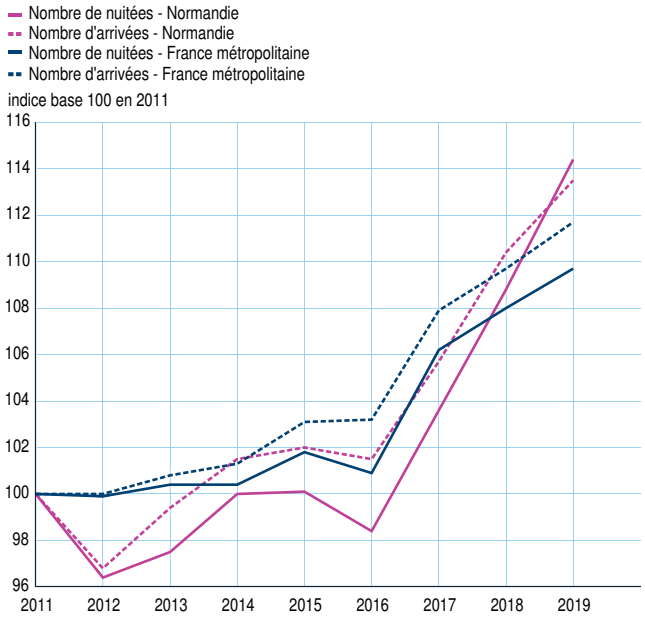

Notes : données définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2011 à 2016 le mois d'avril a été estimé.
Source : Insee en partenariat avec la DGE et des comités régionaux du tourisme (CRT)

Avertissement

Fréquentation touristique - Révision des séries concernant les hôtels à compter du 1er janvier 2019

À partir du 1er janvier 2019, les données des hôtels non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette nouvelle méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées mais n'a pas d'impact sur les évolutions *(en savoir plus)*.

3 Nombre de nuitées dans les hôtels par département

	Nombre de nuitées dans les hôtels			Part des nuitées effectuées en 2019 par une clientèle non résidente *(en %)*
	2019 *(en milliers)*	Évolution 2019/2018 *(en %)*	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 (1) *(en %)*	
Calvados	3 556	+ 2,9	+ 1,8	29,9
Eure	620	+ 0,4	+ 0,7	13,8
Manche	1 277	+ 1,8	+ 1,4	23,0
Orne	328	- 7,9	+ 0,2	13,6
Seine-Maritime	2 499	+ 1,6	+ 1,6	21,3
Normandie	**8 279**	**+ 1,7**	**+ 1,5**	**24,4**
France entière	219 256	+ 0,8	+ 1,3	35,2

Note : données définitives
(1) Taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT)

4 Nombre de nuitées dans les hôtels selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2019 *(milliers)*		Évolution 2019/2018 *(en %)*	
	Normandie	France entière	Normandie	France entière
1-2 étoiles	2 039	47 832	- 5,0	- 5,4
3 étoiles	3 107	82 814	+ 2,0	+ 1,5
4-5 étoiles	1 723	60 023	+ 3,2	+ 4,1
Non classés	1 410	28 587	+ 10,2	+ 3,1
Total	**8 279**	**219 256**	**+ 1,7**	**+ 0,8**

Note : données définitives
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT)

5 Nombre de nuitées dans les campings par département

en %

	Nombre de nuitées dans les campings			Part des nuitées effectuées en 2018	
	2019 *(en milliers)*	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 (1)	Par une clientèle non-résidente	Sur emplacements équipés
Calvados	2 163	23,0	5,8	38,1	61,3
Eure	187	5,3	3,8	47,1	28,3
Manche	1 336	2,0	1,6	34,6	33,6
Orne	111	2,1	1,8	22,2	19,1
Seine-Maritime	655	6,5	3,2	43,3	32,8
Normandie	**4 452**	**12,1**	**3,7**	**37,8**	**46,4**
France métropolitaine	128 602	2,9	1,8	31,2	55,4

Note : données définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2010 à 2016, le mois d'avril a été estimé.
(1) Taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour Chaque année de la période considérée.
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT)

6 Nombre de nuitées dans les campings selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2019 *(en milliers)*		Évolution 2019/2018 *(en %)*	
	Normandie	France métropolitaine	Normandie	France métropolitaine
1-2 étoiles	613	14 604	+ 5,6	- 1,6
3-4-5 étoiles	3 673	108 326	+ 15,3	+ 3,3
Non classés	166	5 671	- 18,3	+ 6,9
Total	**4 452**	**128 602**	**+ 12,1**	**+ 2,9**

Note : données définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT)

Définitions

Arrivées

Les arrivées sont le nombre total de personnes arrivées dans un établissement durant la période considérée. Elles ne sont comptées qu'une fois, au 1er jour de leur séjour, quelque soit la durée du séjour.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;

- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie, etc.), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle ;

- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Jusqu'en 1995, il existait cinq catégories de demandes ou de demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi étaient regroupés en fonction du type d'emploi recherché et non pas en fonction du type d'emploi occupé.

La catégorie 1 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein.

La catégorie 2 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps partiel.

La catégorie 3 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée limitée (CDD, mission d'intérim, vacation).

La catégorie 4 enregistrait les personnes sans emploi et à la recherche d'un emploi mais non immédiatement disponibles (en formation, en arrêt maladie, en congé de maternité).

La catégorie 5 enregistrait les personnes pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi, donc non immédiatement disponibles.

De 1995 à fin 2008, les personnes ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle de 78 heures ou plus dans le mois précédent étaient exclues des catégories 1, 2 et 3 pour former les catégories 6, 7 et 8. Il existait alors huit catégories.

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Remarque : le dispositif du chômage partiel a pour but d'éviter des licenciements ; il permet à une entreprise qui subit une perte d'activité de nature économique, technique ou naturelle, de réduire temporairement les horaires de ses effectifs. Lorsque le chômage partiel se prolonge au-delà de six semaines, les salariés dont le contrat de travail est suspendu sont considérés comme étant à la recherche d'un emploi et peuvent être admis au bénéfice de l'allocation d'aide de retour à l'emploi versée par Pôle emploi ; on parle alors de « chômage partiel total ». En 2008, afin de tenir compte de la dégradation de la conjoncture économique, l'instruction DGEPF n° 2008/19 du 25 novembre 2008 précise les conditions d'une application dynamique du chômage partiel, qu'il s'agisse, par exemple, de répondre favorablement aux demandes des entreprises en redressement judiciaire, dans la perspective de leur reprise, aux demandes des entreprises de sous-traitance affectées par les difficultés de leurs donneurs d'ordres, ou encore, d'assouplir l'interprétation du caractère temporaire du chômage partiel. L'instruction rappelle également les autres dispositifs auxquels peuvent recourir les entreprises avant de solliciter l'État pour bénéficier du chômage partiel : aménagement du temps de travail dans le cadre fixé par la loi du 20 août 2008, formation des salariés, etc.

Contrat d'apprentissage

Le Contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 25 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles. La durée du contrat d'apprentissage peut varier de un à trois ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. L'apprenti perçoit un salaire calculé selon son âge et son ancienneté dans le dispositif. La conclusion d'un contrat d'apprentissage ouvre droit à des aides de l'État pour l'employeur.

Contrat de professionnalisation

Le Contrat de professionnalisation est un contrat de travail destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats, d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale au moyen d'une formation en alternance. Le contrat de professionnalisation peut être un contrat à durée déterminée ou indéterminée. Il permet aux jeunes de 16 à 25 ans ans, aux demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation Spécifique de Solidarité, de l'Allocation Adulte Handicapé et d'un Contrat Unique d'Insertion, d'acquérir une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles par le biais d'une formation en alternance. Cette qualification professionnelle obtenue peut être un diplôme, un titre ou une qualification reconnue. Depuis 2004, le contrat de professionnalisation s'est substitué aux contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation.

Remarque : le contrat de professionnalisation a été créé par la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle.

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi » a été mis en œuvre en 2005. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Remarque : le CIVIS n'est pas un contrat de travail. Il a pour principe la mobilisation de mesures dont dispose le service public de l'emploi (parmi lesquelles les emplois aidés) dans une logique de parcours.

Contrat unique d'insertion / CUI

Créé par la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu minimum de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le contrat unique d'insertion (CUI) est entré en vigueur au 1er janvier 2010 (dans les départements d'Outre-Mer entrée en vigueur prévue pour le 1er janvier 2011). À compter du 1er janvier 2010 et suite à la mise en place de ce nouveau contrat, il n'est plus possible de conclure des contrats d'avenir et des contrats d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA). Dans les départements d'Outre-Mer, la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) étant prévue au 1er janvier 2011, la conclusion de CIRMA et de contrats d'avenir reste possible jusqu'au 31 décembre 2010. Le contrat unique d'insertion qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline sous deux formes : le CUI- Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales ; le CUI- Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales.

Remarque : le CUI succède aux Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le non-marchand et aux Contrat initiative emploi (CIE) dans le marchand.

Correction des variations saisonnières / CVS / Désaisonnalisation

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effet en trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière). Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet évènement. Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise. La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene. Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;

- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une in-

terruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;

- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;

- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation. Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009. La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Remarque : depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons.

Défaillance d'entreprise

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcement par une liquidation. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées de clients hébergés.

Emploi d'avenir / EAV

L'emploi d'avenir (EAV) est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. À partir de 2018, seules les reconductions d'anciens emplois d'avenir sont autorisées.

Emploi salarié / Emploi non salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Estimations d'emploi localisées / Estel

À partir de 2009, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées), qui se fondent sur l'utilisation des sources administratives en niveau. Pour les salariés, il s'agit des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS « grand format ») contenant, en plus des DADS stricto sensu, les données du fichier de paye des agents de l'État et celles des particuliers employeurs. Pour les non salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF). Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé. Le passage à Estel permet la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui de la zone d'emploi croisée avec le niveau A38 de la nouvelle nomenclature d'activités au lieu du niveau départemental) ; de plus on disposera chaque année de la double localisation au lieu de résidence et au lieu de travail pour les salariés et d'informations sur le sexe et la tranche d'âge quinquennale des travailleurs salariés et non salariés.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Immatriculations de voitures particulières neuves

L'Insee publie mensuellement le nombre d'immatriculations de voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

Intérim / Travail intérimaire / Travail temporaire

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Remarque : les salariés qui travaillent en intérim sont qualifiés d'intérimaires.

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Remarque : une « fouille en rigole » est un creusement du sol pour permettre la construction à l'emplacement des « semelles » (ces dernières sont les parties basses).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;

- du régime micro-social ;

- d'une exonération ou d'une franchise de TVA.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire. Sont exclus du régime :

- les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;

- les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance, etc.) ;

- les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers, etc.) ;

- les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa ;

- les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise ;

- le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été initialement créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) n°2008-776 du 4 août 2008 et est entré en vigueur au 1er janvier 2009. La loi Pinel du 18 juin 2014 l'a transformé en régime du micro-entrepreneur à partir du 19 décembre 2014. Elle lui a imposé de nouvelles obligations comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans. Elle a également mis fin à l'exonération de la taxe pour frais de chambre consulaire et exigé le paiement de la cotisation foncière des entreprises dès la deuxième année d'activité et non plus à partir de la quatrième année. Elle a aussi prévu la fusion du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social à partir du 1er janvier 2016. Ainsi, depuis cette date, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social. Depuis le 1er janvier 2018, les seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excède pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;

- 70 000 euros pour une activité de services.

Ce régime doit être distingué de la catégorie des micro-entreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisée par le décret n° 2008-1354.

Remarques :

- depuis janvier 2011, le micro-entrepreneur peut bénéficier du statut de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) en affectant à son activité professionnelle un patrimoine spécifique séparé de son patrimoine personnel. Il conserve toutefois le régime fiscal et social forfaitaire lié au régime de la micro-entreprise.

- ce régime doit être distingué à la fois du régime micro-fiscal (dit

parfois régime fiscal de la micro-entreprise) ainsi que de la catégorie des micro-entreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisée par le décret n° 2008-1354.

Nomenclature d'activités française / NAF

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1er janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes. La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1er janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes. La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1er janvier 1993.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Nuitée

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1er avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand, et dans le cadre de CUI-CIE dans les DOM ou par les conseils départementaux sous certaines conditions (voir définition du CUI). L'objectif de durée d'un parcours est de douze mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à neuf mois. Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations. L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions BIT).

Remarque : définition internationale, adoptée en 1982 par une résolution du Bureau International du Travail (BIT).

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Séjour

Les voyages se décomposent en « séjours » définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Services aux entreprises

Les services rendus aux entreprises regroupent globalement les activités scientifiques et techniques les services administratifs et de soutien. Les activités scientifiques et techniques requièrent un niveau de formation élevé et apportent aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées, contrairement aux services administratifs et de soutien, qui n'ont pas pour objectif premier le transfert de connaissances spécialisées.

Remarque : l'Insee classant les services marchands en fonction de leur utilisateur principal, les services juridiques, les activités de contrôle, de location sont des services aux entreprises, même lorsqu'ils sont partiellement consommés par les particuliers. Ils sont détaillés dans la nomenclature d'activités française (NAF rév.2).

Services aux particuliers

Les services aux particuliers se caractérisent par la mise à disposition d'une prestation technique ou intellectuelle principalement à destination des particuliers (ou ménages), même si certains d'entre eux concernent également les entreprises.

Remarque : l'Insee classant les services marchands en fonction de leur utilisateur principal, la blanchisserie ou la réparation sont des services aux particuliers, même lorsqu'ils sont partiellement consommés par les entreprises.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme, etc.

Remarque : le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupées et le nombre de chambres (emplacements) offertes par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupées au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Tonne-kilomètre

Unité de mesure correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre.

Remarque : ce terme est défini par analogie avec la notion de « travail » en physique. Par rapport aux tonnes, les tonnes-kilomètres ont l'avantage d'être « additives » : un déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres suivi d'un déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres donnent au total 1 500 tonnes-kilomètres, alors que l'addition des poids transportés n'a pas de sens.

Transport de marchandises

Le transport de marchandises comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien, etc. Il se mesure en tonnes-kilomètres ou, sur un trajet donné en tonnes.

Transport de voyageurs

Le transport de voyageurs comprend tout mouvement de voyageurs à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, maritime, aérien, etc. Il se mesure en voyageurs-kilomètres ou, sur un trajet donné en nombre de voyageurs.

Directeur de publication Daniel Brondel

Rédacteur en chef Pascal Julien

Secrétaires de rédaction Tania Bchini-Valle
Claire Godin

PAO Agence Elixir

Auteurs

Insee :
Khalid Jerrari (Insee Normandie)
Thibaut Louza (Insee Normandie)
Thomas Ouin-Lagarde (Insee Div. Synthèse conjoncturelle)
Jean-Louis Reboul (Insee Normandie)
Pauline Roger (Insee Normandie)
Étienne Silvestre (Insee Normandie)
SSM :
Damien Barthélémy (Direccte Normandie)
Élisabeth Borgne (Draaf Normandie)
Bruno Dardaillon (Dreal Normandie)

Contact presse
Carole Joselier
Tél 02 35 52 49 17
carole.joselier@insee.fr

© Insee 2020

Insee Conjoncture
Normandie

Bilan économique 2020
Le rebond de 2019 balayé par la crise du début 2020

Avec 6 400 créations nettes, l'emploi salarié normand a augmenté de 0,5 % en 2019. Cette hausse, si elle témoigne d'un rebond sensible par rapport à la quasi-stagnation de l'année précédente, reste cependant moins prononcée qu'au niveau national. L'emploi augmente dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, seuls l'intérim et le tertiaire non marchand étant orientés à la baisse. L'industrie, en particulier, progresse deux fois plus vite en Normandie qu'en France. Tous les départements bénéficient d'une accélération ou d'une reprise de l'emploi salarié ; c'est la Manche qui affiche le meilleur résultat, grâce notamment au dynamisme de son industrie. Concomitamment à la hausse de l'emploi, le marché du travail connaît une amélioration : le taux de chômage normand est, à la fin du 4e trimestre 2019, à son plus bas niveau depuis 2008.

Les bons résultats observés dans plusieurs domaines confirment le rebond de l'économie normande au cours de l'année passée. 2019 a ainsi été une année record pour la création d'entreprises (micro-entreprises, mais aussi sociétés et entreprises individuelles classiques) et la fréquentation touristique (dopée par les nombreux évènements du mois de juin). L'agriculture a bénéficié notamment des excellents rendements du blé et du dynamisme de la demande mondiale de lait, tandis que la construction profitait de la hausse du nombre de logements mis en chantier.

La conjoncture plutôt favorable de l'année 2019 s'est trouvée radicalement modifiée début 2020, avec l'émergence de l'épidémie de Covid-19 et la mise en place d'un confinement de la population. Cela a entraîné une lourde chute de l'activité, qui se serait située, au début du mois de mai, environ un tiers en deçà de son niveau en situation « normale ». Si la crise touche fortement l'ensemble des régions, des disparités apparaissent en fonction de la représentation des secteurs les plus ou les moins impactés. La Normandie, quant à elle, subirait une baisse d'activité de 32 %, proche de celle observée au niveau national (- 33 %).

L'économie de la Normandie étant particulièrement tournée vers l'industrie, ce secteur explique 8 points de la baisse d'activité régionale, nettement plus qu'au plan national (5 points). À l'inverse, les services marchands sont globalement moins développés en Normandie qu'en moyenne française. Aussi, si leur baisse explique la moitié de la diminution de l'activité totale dans la région, 16 points sur les 32, c'est moins qu'en France métropolitaine (20 points sur 33). La construction, qui a pâti de l'arrêt partiel, voire complet, des chantiers, participe fortement à la chute (près de 5 points). L'agriculture et les services non marchands sont nettement moins touchés et ne participent que plus modérément à la baisse globale.

Conjoncture n° 22
Juin 2020

ISSN 2493-7495

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de publication :
Daniel Brondel

Rédacteur en chef :
Pascal Julien

Attachée de presse :
Carole Joselier
02 35 52 49 17

© Insee 2020

Insee
Normandie